

## Compte rendu de la séance du vendredi 25 mars 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Alexandre ALBISSON

### Délibérations du conseil:

#### Déclassement de biens publics à Fraisse Bas ( 2022 022)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que le bien communal sis 4 rue des gentianes à Fraisse Bas d'une superficie d'environ 23m2 vendu à Mme DUCHET Yvette ainsi que le bien communal sis 2 rue des gentianes à Fraisse-bas d'une superficie d'environ 40 m2 vendu à M Jérémy VIGUES,

CONSIDERANT que les parcelles vendues constituent des emprises de devant de porte qui ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des autres usagers et de ce fait dispensées d'enquête publique,

CONSIDERANT que ces biens ne sont plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où ils ont été vendus à des particuliers,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ces biens,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** la désaffectation des biens précités,

**DECIDE** du déclassement de ces biens sis 4 et 2 rue des gentianes à Fraisse-Bas et du domaine public communal et leur Intégration dans le domaine privé communal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations.

#### Appel à projet FCS sécurisation et enrochement de la "route de la Boutille " ( 2022 023)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet pour répondre à l'appel à projets du Conseil départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire.

Ce fond unique d'intervention en faveur des Communes de moins de 3 000 habitants s'organise autour d'une programmation des opérations de manière pluriannuelle, soit la période 2022-2024.

➤ Aussi, au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après discussion, Monsieur Maire propose,

✚ **De saisir le Conseil départemental**, dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024, pour l'inscription à la programmation du projet précité.

↳ **De solliciter auprès du Conseil départemental**, dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021, une aide pour la sécurisation et l'enrochement de la route de la Boutille.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant le besoin de réaliser les travaux sus nommés,

↳ **ADOpte**, à l'unanimité, les projets précités dont l'estimation total HT des travaux est de 113 194 € HT soit 135 832.80 € TTC ;

↳ **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 ;

↳ **DECIDE** de financer ces travaux comme suit :

• **Coût de l'opération:** 113 194 € HT  
Subvention demandée 33 958 € HT soit 30%

Autofinancement de 79 236 € HT soit 70%

↳ **PRECISE** que les travaux débiteront courant 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### Vote du compte administratif - budget général l'aveissiere ( 2022 024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RODIER Nadine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MEISSONNIER Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 640.33			282 845.67	49 640.33	282 845.67
Opérations exercice	337 894.91	189 883.14	1 129 288.78	1 249 052.12	1 467 183.69	1 438 935.26
Total	387 535.24	189 883.14	1 129 288.78	1 531 897.79	1 516 824.02	1 721 780.93
Résultat de clôture	197 652.10			402 609.01		204 956.91
Restes à réaliser	433 590.00	58 432.00			433 590.00	58 432.00
Total cumulé	631 242.10	58 432.00		402 609.01	433 590.00	263 388.91
Résultat définitif	572 810.10			402 609.01	170 201.09	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et

au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Vote du compte administratif - eau et assainissement ( 2022 025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RODIER Nadine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MEISSONNIER Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	122 403.09				122 403.09	
Opérations exercice	201 214.96	294 478.97	92 154.89	106 684.54	293 369.85	401 163.51
Total	323 618.05	294 478.97	92 154.89	106 684.54	415 772.94	401 163.51
Résultat de clôture	29 139.08			14 529.65	14 609.43	
Restes à réaliser	4 832.00				4 832.00	
Total cumulé	33 971.08			14 529.65	19 441.43	
Résultat définitif	33 971.08			14 529.65	19 441.43	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Vote du compte administratif - halte garderie ( 2022 026)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RODIER Nadine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MEISSONNIER Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				30 049.02		30 049.02
Opérations exercice			153 230.01	115 186.68	153 230.01	115 186.68
Total			153 230.01	145 235.70	153 230.01	145 235.70
Résultat de clôture			7 994.31		7 994.31	
Restes à réaliser						
Total cumulé			7 994.31		7 994.31	
Résultat définitif			7 994.31		7 994.31	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Vote du compte administratif - camping laveissiere ( 2022 027)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RODIER Nadine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par MEISSONNIER Daniel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				5 148.25		5 148.25
Opérations exercice			17 024.90	9 937.90	17 024.90	9 937.90
Total			17 024.90	15 086.15	17 024.90	15 086.15
Résultat de clôture			1 938.75		1 938.75	
Restes à réaliser						
Total cumulé			1 938.75		1 938.75	
Résultat définitif			1 938.75		1 938.75	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Affectation du résultat de fonctionnement budget général laveissiere ( 2022 028)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 402 609.01**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	282 845.67
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	240 737.52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>119 763.34</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>402 609.01</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>402 609.01</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	402 609.01
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Affectation du résultat de fonctionnement - eau et assainissement laveissiere ( 2022 029)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 14 529.65**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	13 084.10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>14 529.65</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>14 529.65</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>14 529.65</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	14 529.65
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement - halte garderie ( 2022 030)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -7 994.31**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	30 049.02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-38 043.33</b>

<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-7 994.31</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-7 994.31</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-7 994.31

### Affectation du résultat de fonctionnement - camping laveissiere ( 2022\_031)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -1 938.75**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 148.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-7 087.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>-1 938.75</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>-1 938.75</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1 938.75

### Vote du compte de gestion budget général laveissiere ( 2022\_032)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

### Vote du compte de gestion - eau et assainissement laveissiere ( 2022\_033)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte de gestion - halte garderie ( 2022 034)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte de gestion - camping laveissiere ( 2022 035)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MEISSONNIER Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Dénomination d'une voirie privée sur la commune ( 2022 036)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Suite à la création d'un domaine au Lioran secteur Masseboeuf, il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination de cette impasse de la commune « impasse du domaine du Puy de Masseboeuf » est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une impasse.

**Valide** à l'unanimité le nom attribué à la voie privée,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Adopte** la dénomination suivante :

- Impasse du domaine du Puy de Masseboeuf

### Restauration scolaire: mise en place d'une grille tarifaire ( 2022 037)

Le Maire rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté. Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Ce dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans et pourra être reconduit.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière du Gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches minimums soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'État s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé à la tranche la plus basse.

Il propose l'application d'une tarification sociale, à 3 tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

- Tarif à 1 euro si le quotient familial est inférieur à 900 €.
- Tarif à 2,20 euros si le quotient familial est compris entre 901 et 1 400 €.
- Tarif à 2,30 euros si le quotient familial est supérieur à 1 401 €.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire précise que le tarif appliqué aux enseignants qui mangent à la cantine reste à 5€ par repas.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, des membres présents et représentés ;

Vote comme suit 10 pour, 1 abstention et 4 contre

**DÉCIDE** de fixer la tarification sociale à 3 tranches selon le quotient familial de la CAF.

**DIT** que cette tarification sociale est applicable à compter du 1er Septembre 2022 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

#### Convention avec le CIT / AMO sectorisation réseaux de Chambeuil (2022\_038)

M le Maire expose à l'Assemblée qu'une mission d'assistance et de conseil doit être confiée à Cantal Ingénierie & Territoires. Elle concerne la sectorisation du réseau AEP du village de Chambeuil sur la commune de Laveissière.

**La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage comprend :**

##### Ø Pré-localisation des fuites

- Réalisation de relevés GPS de terrain à la précision centimétrique des vannes de sectionnements du réseau d'eau potable en présence de l'exploitant ;
- Pose et dépose d'un enregistreur sur le compteur de distribution de l'ouvrage de stockage de Chambeuil ;
- Récupération des données collectées lors de la sectorisation nocturne ;
- Analyse complète des données recueillies (calculs des Indices Linéaires de Pertes et des rendements par antenne). Edition et transmission d'un rapport de synthèse.

La prestation de C.I.T est assujettie à la TVA au taux normal en vigueur.

Correspondant à 2 jours de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 366,67€ HT, soit 440,00 € TTC.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier cette prestation à Cantal Ingénierie & Territoires pour la sectorisation du réseau AEP du village de Chambeuil sur la commune de Laveissière.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire  
Danien MEISSONNIER

